

L'INTERCOMMUNALITÉ / SES COMPÉTENCES

LE TERRITOIRE

Créée en janvier 2017, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté regroupe aujourd'hui 47 communes et constitue un bassin de vie dynamique. Bordé par les contre-forts du Vercors et des Chambaran, le territoire offre un cadre de vie privilégié et des services de qualité à ses habitants, ses entrepreneurs ainsi qu'à ses hôtes. Connu pour ses productions agricoles phares le saint-marcellin, la noix de Grenoble, les cerises ratafia et ses talents gastronomiques. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté c'est aussi un réseau dynamique d'entreprises. Au quotidien, la Communauté de communes gère des équipements et des services pour les habitants : crèches, accueils de loisirs, médiathèques, écoles de musique, ludothèques, centre aquatique, domaine skiable... De plus, un patrimoine naturel riche est à découvrir le long de 500 km de sentiers de randonnée, ainsi qu'un patrimoine bâti remarquable, avec notamment Saint-Antoine l'Abbaye, classé parmi les plus beaux villages de France.



EN CHIFFRES

En 2020, le département de l'Isère compte 18 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dont 1 Métropole, 3 Communautés d'agglomération et 14 Communautés de communes. Cela correspond en tout à 512 communes.

Le **budget principal** de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté pour 2020 est de **46, 8 millions d'€** dont 32, 8 millions d'€ de fonctionnement et 13, 9 millions d'€ d'investissement.

20, 3 millions d'€ pour l'eau et l'assainissement.

8, 7 millions d'€ pour la collecte et le traitement des déchets.

Communes	Population totale	Nom des habitants
L' Albenc	1 266	Albinois
Auberives-en-Royans	387	Auberivains
Beaulieu	657	Beaulieurains
Beauvoir-en-Royans	94	Belvérois
Bessins	119	Bessinois
Chantesse	343	Chantessois
Chasselay	414	Chasselois
Châtelus	91	Chatellussiens
Chatte	2 721	Chattois
Chevrières	731	Chevriérois
Choranche	121	Choranchois
Cognin-les-Gorges	646	Cognards
Cras	451	Cralins
Izeron	735	Izeronnais
Malleval-en-Vercors	54	Mallevalois
Montagne	272	Montagnards
Montaud	565	Montaudains
Morette	435	Morettins
Murinais	405	Murinois
Notre-Dame-de-l'Osier	501	Osiérins
Poliénas	1 204	Poliénois
Pont-en-Royans	807	Pontois
Presles	89	Preslins
Quincieu	103	Quincerots
Rencurel	328	Rencurellois
La Rivière	756	Riverains
Rovon	620	Rovonnais
Saint-André-en-Royans	333	Andréens
Saint-Antoine l'Abbaye	1 185	Antonins
Saint-Appolinard	417	Saint-Appolinairois
Saint-Bonnet-de-Chavagne	652	Chavanais
Saint-Gervais	558	Saint-Gervaisiens
Saint-Hilaire-du-Rosier	1 916	Saint-Hilairois
Saint-Just-de-Claix	1 236	Clajussiens
Saint-Lattier	1 361	Saint-Lattiérois
Saint-Marcellin	8 102	Saint-Marcellinois
Saint-Pierre-de-Chérennes	476	Saint-Pierrois
Saint-Quentin-sur-Isère	1 470	Saint-Quentinois
Saint-Romans	1 819	Saint-Romanais
Saint-Sauveur	2 146	Salvériens
Saint-Vérand	1 761	Saint-Véranais
Serre-Nerpol	330	Serre-Nerpolains
La Sône	588	Sônois
Têche	580	Têchois
Varacieux	875	Varaciens
Vatilieu	376	Vatilieurois
Vinay	4 3 2 4	Vinois
Population totale Insee 1er janvier 2020	45 420	

ORGANISATION POLITIQUE ET GOUVERNANCE

Qu'est-ce qu'une Communauté de communes?

Une Communauté de communes est un EPCI, un Établissement Public de Coopération Intercommunale. Son but est de fédérer des communes au sein d'un espace de solidarité en mutualisant leurs moyens, afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet de développement commun et cohérent. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté exerce, pour le compte de ses 47 communes membres, des missions que l'on appelle «compétences». Celles-ci sont définies par la loi et peuvent être «obligatoires», «optionnelles» ou «facultatives». Les communes membres définissent ensemble les compétences qu'elles transfèrent à la Communauté de communes.



1^{er} janvier **1997**

Création de la Communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin



1^{er} janvier **1998**

Création de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère



1^{er} janvier **2013**

Création de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors après la fusion des Communautés de communes de Vinay et de Vercors Isère



1^{er} janvier **2017**

1er janvier 2017 : Création de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Après la fusion de trois Communautés de communes : Chambaran-Vinay-Vercors, de la Bourne à l'Isère, du Pays de Saint-Marcellin et de leurs 2 syndicats mixtes: Pays du Sud Grésivaudan et celui du traitement et de la collecte des ordures ménagères

Le conseil communautaire

Le président et les vice-présidents forment l'exécutif de la collectivité. Le conseil communautaire pour le mandat 2020-2026 est composé de 73 conseillers titulaires représentant chacune des 47 communes membres. Il se réunit en moyenne 7 à 8 fois par an lors de séances publiques.

Le conseil communautaire délègue à l'exécutif certaines de ses compétences à l'exception :

- Du vote du budget
- De l'approbation du compte administratif
- Des décisions qui engagent la collectivité (délégation du service public, adhésions...)



Les commissions

Elles correspondent aux différentes délégations des vice-président(e)s. Les commissions examinent et proposent des projets au bureau exécutif communautaire.

Conférences des maires et séminaires

Les maires des communes membres de la Communauté de communes peuvent également participer à des conférences sur des thématiques importantes relatives aux compétences de l'intercommunalité ou assister à des séminaires sur des sujets intéressant le développement du territoire.

Le conseil de développement

Il est l'organe de la représentation de la société civile au sein des instances intercommunales. C'est une instance de démocratie participative associée aux réflexions stratégiques du territoire. Elle est constituée d'une quarantaine de membres.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'enjeu du développement économique est de développer une économie globale concernant aussi bien l'agriculture, l'industrie, le commerce que le tourisme. Amplifier son attractivité pour se développer, cela passe par la gestion des zones d'activité économiques (ZAE) ; l'accueil des nouvelles entreprises ; l'animation et la coordination des actions en direction des commerces locaux et par la politique de l'emploi.

Le territoire, de tradition industrielle depuis plusieurs décennies, peut s'enorgueillir d'une récente labellisation «Territoire d'industrie». Autour de cet écosystème porteur s'est développé un véritable réseau d'entreprises de sous-traitance, pourvoyeuses d'emplois et créatrices de richesses.

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a créé une Agence de Développement Economique intercommunale (ADE) chargée d'accompagner les entrepreneurs dans leurs projets, d'attirer et de faciliter l'installation de nouvelles entreprises. Elle participe au développement du bassin économique et à la valorisation des savoir-faire et des compétences. Elle assure la gestion et le développement des 22 zones d'activité économique du territoire et agit en faveur du maintien et du soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.



Par le biais de son ADE, l'intercommunalité a mis en oeuvre un dispositif d'accompagnement, **l'espace entreprendre**. Il accueille les néo-entrepreneurs, pour leur permettre de tester la viabilité de leur projet, et de disposer de locaux adaptés.

L'espace est structuré en plusieurs ensembles : bureaux, salle de réunion et de vie commune, bâtiments d'activité et de stockage, terrain agricole. Ce dispositif cible deux profils d'entrepreneurs : les porteurs de projets du secteur agricole et ceux du secteur artisanal et des services.

Enfin, la Communauté de communes est engagée dans le programme européen d'accompagnement des projets innovants en mileu rural, il s'agit du **programme LEADER** dont l'objectif est de soutenir les projets valorisant l'économie locale et l'alimentation durable.



EN CHIFFRES

En 2019

22 zones d'activité économique (ZAE), soit un total de 220 hectares.

13 500 emplois dont 3% d'agriculteurs, 8% d'artisans/commerçants et chefs d'entreprise, 13% de cadres et professions intellectuelles supérieures, 25% d'employés,25% d'ouvriers,26% de professions intermédiaires.

4 000 entreprises dont 15% dans l'agriculture, 24% dans l'industrie, 44% dans le commerce et l'artisanat, 17% dans le service aux entreprises.

60% de la population en âge de travailler exerce son activité sur le territoire.

40% de l'économie est productive (produire des biens et des services et les exporter vers d'autres territoires).

60% de l'économie est présentielle (regroupe les activités de biens et de services nécessaires à la consommation des ménages sur le territoire).

LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Communauté de communes exerce la compétence tourisme. Elle a confié la mise en œuvre de la stratégie du développement et de la promotion touristique à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI). L'OTI exerce donc ses missions dans le cadre des orientations fixées par l'intercommunalité et reçoit une dotation annuelle substantielle pour assurer son fonctionnement, en plus des recettes de taxe de séjour.



Le développement du tourisme pour Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté apparait comme un axe majeur.

Ainsi, le territoire compte l'un des plus beaux villages de France (Saint-Antoine l'Abbaye), une large ouverture sur le Vercors avec son domaine skiable (les Coulmes), des maisons suspendues (Pont-en-Royans), des routes vertigineuses et des falaises remarquables.

Du côté des papilles, la vallée de l'Isère est célèbre pour sa noix (noix de Grenoble) et Saint-Marcellin pour son fromage.

Pour être au plus près de ses visiteurs, l'office de tourisme intercommunal est constitué de trois bureaux d'information touristique, un à Saint-Marcellin, un deuxième à Saint-Antoine l'Abbaye et un troisième à Pont-en-Royans.



L'EAU & ASSAINISSEMENT

Responsable du traitement des eaux pluviales et usées, la Communauté de communes assure l'assainissement (la collecte, le traitement des eaux, le contrôle des installations d'assainissement non collectif, la gestion des unités de traitement des eaux usées) ainsi que la gestion des réseaux d'eau potable de toutes les communes du territoire depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le service eau & assainissement assure aux usagers une qualité de service tout au long de l'année. La gestion mutualisée à l'échelle du territoire offre des possibilités d'interconnexions de réseaux. C'est également la garantie de toujours alimenter les habitants en eau potable, même en cas de problème d'approvisionnement sur une commune.

Le petit cycle de l'eau

Les réseaux et ouvrages constituent un patrimoine matériel commun dont la Communauté de communes assure l'entretien, la maintenance et la modernisation. Les travaux réalisés depuis 2017 et ceux à venir concourent au même objectif : veiller au respect du «petit cycle de l'eau». Celui-ci comporte des étapes successives, à savoir la production et le transport d'eau potable de qualité, les usages domestiques de l'eau, la collecte des eaux usées et enfin l'épuration des eaux usées avant leur rejet maîtrisé en milieu naturel pour préserver les nappes et les rivières.



Le grand cycle de l'eau

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est impliquée dans la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations confiées au Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI).

Ce syndicat anime notamment le contrat de rivières et un plan de gestion de la ressource en eau sur le territoire. La Communauté de communes entretient également des relations étroites avec les nuciculteurs et la Station d'Expérimentation Rhône-Alpes (SENURA) pour endiguer la pollution des nappes.

Une complémentarité essentielle qui permet de garantir une meilleure qualité globale de l'eau.



EN CHIFFRES

En 2019

1 100 km linéaire de canalisations d'eau potable
381 km linéaire de canalisation d'assainissement
20 000 abonnés au réseau d'eau potable intercommunal.
13 500 abonnés au réseau d'assainissement collectif.
6 500 abonnés au service public d'assainissement non collectif (SPANC).

2,8 millions de m³ d'eau distribuée.

180 ouvrages installés sur le territoire pour la distribution de l'eau et l'évacuation des eaux usées.

80 captages d'eau potable.

Une dizaine d'unités de traitement des eaux usées dont **deux stations d'épuration** importantes à Saint-Marcellin et à Vinay.

2 agences de l'eau à Saint-Marcellin et à Vinay.

LA GESTION & VALORISATION DES DÉCHETS

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est responsable en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Elle assure la collecte et l'entretien d'un réseau de plus de 200 points d'apport volontaire des déchets recyclables (verre, papier, plastique...) et des ordures ménagères (non recyclables) répartis sur tout le territoire. L'intercommunalité gère aussi trois déchèteries à Saint-Sauveur, à Vinay et à Saint-Quentin sur Isère et offre un service de décheterie mobile.

La collecte des déchets

Le traitement des déchets a un coût important. Pour collecter les déchets puis les acheminer vers leurs filières de traitement, la Communauté de communes met en œuvre des moyens logistiques, humains et financiers conséquents.

En plus de l'enjeu écologique, le tri et le recyclage des déchets représentent aussi un enjeu économique. Augmenter le taux de recyclables a des incidences sur les dépenses et les recettes : les recyclables étant vendus aux filières de traitement. Ainsi, réduire le volume des ordures ménagères et améliorer le tri diminue les coûts de gestion. En revanche, les 35% des déchets, issus des conteneurs jaunes, refusés par le centre de tri en 2019 sont autant de recettes qui s'évanouissent.

En 2019, la collectivité a mis en place un service de déchèterie mobile pour les habitants des communes (hors professionnels privés et publics) les plus éloignées des 3 déchèteries intercommunales. Ce dispositif est constitué d'un camion et d'une remorque équipée de conteneurs de tri. Sur place, il se transforme en une plateforme de dépôt, accessible en voiture.

La ressourcerie est un équipement intercommunal géré par l'association PAISS qui récupère et valorise les objets apportés en déchèterie par les usagers.





EN CHIFFRES

En 2019

- + de 200 points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble du territoire.
- 3 déchèteries intercommunales à Saint-Sauveur, Saint-Quentin sur Isère et Vinay.
- 1 déchèterie mobile.
- **1 ressourcerie**, gérée par PAISS.
- 4 camions de collecte pour les conteneurs de tri et 3 camions de collecte des ordures ménagères (OM).

27 630 tonnes de déchets produits sur le territoire en 2019 dont

- 15 888 tonnes récoltés dans les déchèteries intercommunales
- et 11 743 tonnes sur les points d'apport volontaire.
- 45% de ces déchets sont valorisés ou recyclés.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENT

En matière d'environnement, la collectivité mène une politique active en matière de transition énergétique, de développement des déplacements en mode doux et de l'aménagement.

La démarche **Territoire à Energie Positive (TEPOS)** a pour ambition d'accompagner le territoire dans les domaines de la transition énergétique : la mobilité, les énergies renouvelables, l'urbanisme, les batiments, etc. D'ici 2050, la collectivité s'est fixée des objectifs de réduction de la consommation et de la demande d'énergie grâce à ce dispositif. TEPOS vise également à la production locale d'énergie à partir de sources renouvelables.

Le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) est un projet de développement durable. Il se déploie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

Pour favoriser l'essor de la **mobilité électrique**, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, en partenariat avec Territoire d'Energie de l'Isère a participé à l'installation d'un réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques. Les bornes sont alimentées par de l'électricité verte produite à partir de sources d'énergie renouvelable. Au total, neuf bornes sont fonctionnelles à Cognin-les-Gorges, l'Albenc, Saint-Marcellin, Saint-Romans, Pont-en-Royans, Saint-Hilaire du Rosier, Vinay, Saint-Quentin sur Isère et Saint-Antoine l'Abbaye.



Depuis 2018, la collectivité propose des primes à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) allant jusqu'à 200€. Le but de ces actions est d'encourager les déplacements doux. Dans ce sens, la Communauté de communes a implanté 18 bornes de recharge pour les VAE sur le territoire.

Par ailleurs, un schéma directeur cyclable intercommunal doit voir le jour, son objectif sera de proposer aux habitants des itinéraires cohérents et sécurisés à vélo.

Droit des sols et urbanisme

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté dispose d'un service dédié à l'instruction du droit des sols. Il est consacré à l'élaboration et à la mise en oeuvre des documents d'urbanisme.

En outre, la collectivité est engagée dans une stratégie foncière en relation avec les territoires voisins et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), un outil usuel de coordination des politiques d'aménagement à l'échelle de la Région Urbaine de Grenoble.



EN CHIFFRES

En 2019

6 voitures électriques et **1 vélo à assistance électrique** (VAE) dans le parc automobile de la collectivité.

4 VAE en prêt aux habitants.

9 bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire et **18 bornes** pour les VAE.

COHÉSION SOCIALE

La Communauté de communes pilote les actions relatives à la cohésion sociale : contrat local de santé, information et accompagnement aux familles, prévention de la délinquance, autonomie, insertion professionnelle, politique de la ville...

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la collectivité. Il s'agit d'initier et construire une dynamique territoriale en renforçant les partenariats, la cohérence des dispositifs, et en valorisant les actions existantes. L'objectif est de diminuer les inégalités de santé, de favoriser l'accès aux soins pour tous.

La Maison intercommunale des Familles est un lieu d'information et d'accompagnement sur l'alimentation, les rythmes de vie de l'enfant, les soucis relationnels, les besoins d'écoute lors de difficultés passagères.

Elle propose des rencontres en lien avec la parentalité, déclinées autour de grandes thématiques (sommeil, colères, séparation...), et des ateliers en solo ou en duo avec son enfant de moins de 6 ans (motricité, relaxation, échanges créatifs).

La Maison des Familles abrite aussi des permanences spécialisées dans l'écoute (Passerelle santé), les addictions (Point Virgule), la violence sous toutes ses formes (Aide Information Victimes), le mal-être des jeunes et les conduites à risques.



Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est un dispositif dont l'objectif est de faciliter la coordination des actions de prévention et de sécurité sur le territoire et d'apporter des réponses concrètes à des problématiques identifiées.

A l'issue d'un diagnostic à l'échelle intercommunale, 5 grands axes ont été sélectionnés pour les travaux à venir au sein des différentes commissions mises en place : la prévention globale, la jeunesse, la communication, l'organisation de l'espace public, les cellules d'urgence et la prévention de la radicalisation.

Elus communaux et intercommunaux, représentant de la Préfecture, professionnels de l'Education nationale et de la Gendarmerie oeuvrent ensemble sur ce dispositif.

En matière d'autonomie, la collectivité travaille en partenariat avec le Département et contribue au financement des ADMR.

Dans le domaine de l'insertion professionelle, l'intercommunalité intervient sur le territoire par le biais de partenaires associatifs notamment PAISS, la Mission locale et la Maison de l'emploi et de la formation du Pays Voironnais et du Sud Grésivaudan.

La politique de la ville vise à revaloriser certains quartiers et à réduire les inégalités sociales. À l'été 2014, le quartier « La Plaine » situé à Saint-Marcellin, a été identifié quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) par l'État. Depuis, la Ville de Saint-Marcellin, la Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère et l'État agissent conjointement afin de réduire les inégalités sociales, urbaines et économiques du quartier.

HABITAT

L'intercommunalité intervient dans le domaine de **l'habitat** à travers le Plan Local de l'Habitat (PLH). Il doit répondre aux besoins en hébergement, favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. La Communauté de communes gère aussi les logements temporaires ou d'urgence avec les bailleurs sociaux.

Plusieurs **permanences de conseil** sont en place pour les habitants du territoire : les permanences d'adaptation de son logement, les services de l'architecte conseil du CAUE, le conseil juridique financier et fiscal et les permanences info énergie.

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté aide également aux travaux de rénovation avec les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), des primes concernant les travaux d'isolation, de remplacement de chauffage, d'énergies renouvelables ou encore d'équipements.

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

L'intercommunalité met en oeuvre des politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Investir dans les équipements, optimiser les modes d'accueil et les structures d'animation du territoire, veiller à leur cohérence géographique, accompagner et promouvoir l'engagement des jeunes via des structures et des partenariats adaptés, veiller à la professionnalisation des agents, sont autant d'objectifs de cette politique éducative locale, véritable levier de cohésion sociale et de développement territorial.

Au quotidien, la collectivité organise **les multiaccueils intercommunaux** pour les enfants de 0-3 ans. Accueils réguliers ou occasionnels, les établissements d'accueil de jeunes enfants favorisent l'éveil et la socialisation.

Le territoire compte 8 établissements d'accueil collectif, 4 sont gérés par la Communauté de communes et 4 par des associations.

Au total, ces 8 établissements offrent 222 places d'accueil par jour pour les jeunes enfants du territoire.

Les Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) sont des espaces de rencontres, d'échanges et de jeux ouverts aux enfants de moins de 6 ans et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, etc.). L'accueil est assuré par une équipe de professionnels qui facilite les échanges par l'écoute, la disponibilité et la convivialité. Ils sont gratuits et anonymes. Pirouette à Saint-Marcellin, Bulle de mômes à Vinay et les Bouts de choux à Saint-Romans.

Deux ludothèques intercommunales proposent des jeux au prêt (sur place ou à emporter) et des animations autour du jeu à destination des habitants du territoire : ludotours, soirées jeux, fête du jeu... L'une est située à Saint-Marcellin (maison de l'intercommunalité), l'autre à Saint-Romans (pôle multiservices).



Les accueils de loisirs sont destinés aux enfants de 3-12 ans et aux ados 11-17 ans du territoire. Lieux d'animation, de socialisation, de loisirs et de découverte, ils favorisent le développement social et individuel des enfants et des ados. Les *Marbots* et les *Candelous* à Vinay, Saint-Quentin sur Isère et Cognin les Gorges. *Espace anim*' à Pont-en-Royans et Saint-Romans.

Le Point Info Jeunesse (PIJ) informe les jeunes sur l'emploi, les métiers, l'enseignement, la formation, les vacances, les loisirs, les séjours à l'étranger, le sport, etc. Le PIJ est situé à Saint-Marcellin, à la maison de l'intercommunalité, et assure des permanences à Vinay et Pont-en-Royans.



EN CHIFFRES

En 2019

8 multiaccueils, dont 4 intercommunaux 222 places en multiaccueils.

Plus de 500 familles adhérentes aux accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires).

106 ados partis en séjour.

487 familles inscrites dans les ludothèques.

923 personnes ont participé aux ludotours.



LA CULTURE

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté favorise le lien social et l'accès à la culture pour tous à travers son réseau de médiathèques, son école intercommunale de musique ou encore le musée du Grand Séchoir à Vinay.



La collectivité dispose d'un réseau de 15 médiathèques sur le territoire, dont 4 sont intercommunales : Saint-Marcellin, Vinay, Pont en Royans et Saint-Quentin sur Isère, les trois premières étant «Médiathèques Têtes de Réseau» (MTR).

En 2019, dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, le réseau s'est doté d'un nom: Pass'thèque et d'un visuel offrant une nouvelle identité et une meilleure lisibilité au réseau.



Les musées

Le territoire comprend un musée intercommunal emblématique de la noix de Grenoble, le Grand Séchoir à Vinay. Ouvert toute l'année, il propose au public une exposition permanente et une temporaire.

Par ailleurs, deux Etablissements Publics à caractère Industriel ou Commercial (EPIC) sont implantés sur le territoire : le Musée de l'eau à Pont-en-Royans et le Couvent des Carmes à Beauvoir-en-Royans.

L'intercommunalité a signé en 2019 une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC), dont les cosignataires sont l'Etat, le Conseil départemental de l'Isère, le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, la Caisse d'allocations familiales. Elle a pour objectif de corriger les inégalités sociales en facilitant l'accès à la culture, à l'échelle d'intercommunalités essentiellement rurales ou périurbaines.



Dans le cadre de cette convention, deux résidences d'artistes sont en cours sur le territoire :

La compagnie grenobloise *La Fabrique des Petites Utopies* sillonne les communes pour diffuser ses spectacles et proposer des ateliers de pratique artistique (scolaires et grand public). *Rémi de Chiara,* artiste plasticien, propose des ateliers et des expositions.

L'école de musique intercommunale

Elle dispense des cours allant de l'éveil musical aux cours pour les adultes, débutants ou confirmés. Elle est présente sur deux sites : Vinay et Saint-Romans.



EN CHIFFRES

En 2019

1 réseau de 15 médiathèques dont 4 intercommunales

avec 7 077 abonnés 288 743 prêts annuels 82 980 documents en circulation.

1 école de musique intercommunale sur 2 sites

260 élèves inscrits

13 disciplines enseignées

1446 heures d'intervention en milieu scolaire.

1 musée intercommunal : le Grand Séchoir

16 949 visiteurs

26 événements organisés

68 ateliers scolaires

3.5 tonnes de noix vendues.

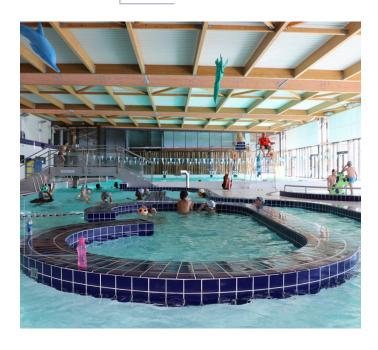
2 résidences d'artistes

La Fabrique des petites utopies : 15 représentations, 2 015 spectateurs dont 1 050 enfants.

Rémi de Chiara: 16h d'intervention auprès de l'école de Vinay et de la MFR de Chatte, 250 personnes touchées sur le territoire dont 71 enfants/ados.

LE SPORT ET LOISIRS

Au titre de sa compétence sport, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté intervient dans l'apprentissage et la découverte de pratiques sportives auprès des enfants et des adultes. Elle gère des équipements emblématiques tels que le centre aquatique intercommunal de l'Olympide à Chatte, le domaine nordique des Coulmes ou la base d'aviron à La Sône.



Le domaine nordique des Coulmes constitué de 50 km de pistes tracées en classique et en skating. L'accent est mis sur la découverte du ski pour tous, à travers des animations, des cours, etc. Comme au centre aquatique, une attention particulière est portée à l'apprentissage du ski aux enfants des écoles maternelles, primaires et des collèges du territoire. 2 661 scolaires ont ainsi profité de cours dispensés par les moniteurs en 2019.



EN CHIFFRES

En 2019

L'Olympide

Un total de 120 000 usagers qui ont franchi les portes du centre aquatique intercommunal dont 17 500 scolaires

- 10 000 entrées pour les associations du territoire
- 2 700 à l'espace bien-être de l'équipement
- 5 100 pour les cours de fitness
- 8 700 pour les cours d'aquafitness.

Les Coulmes

50 km de pistes.

2 661 scolaires accueillis en 2019.

Le centre aquatique intercommunal, l'Olympide est ouvert au public depuis mars 2011. Avec 3000m² de surface totale dont 650 dédiés aux activités aquatiques, il dispose d'une salle fitness, d'une salle cardio, d'un espace bien-être avec sauna, hammam, tépidarium et coin détente.

En 2019 d'importants travaux de restructuration ont permis d'ajouter une aire de jeux aquatiques extérieure, de restructurer l'entrée de l'équipement et d'améliorer la circulation des usagers à l'intérieur du bâtiment.

Chaque semaine, les équipes de l'Olympide dispensent 38 cours de fitness et aquafitness.



La base d'aviron à la Sône est gérée par le club intercommunal Aviron Sud Grésivaudan. Le club accueille des usagers pour les loisirs et dispose également d'un centre de formation dont les résultats sont très positifs puisque plusieurs jeunes du territoire sont classés au niveau national. De plus, chaque année, le club reçoit le public scolaire pour des initiations et des découvertes.

La base d'aviron de la Sône

Un total de plus de 100 inscriptions à l'école d'aviron.

2 événements annuels : le Challenge interentreprises et la Randonnée des Roselières.